



phel  
Pharmacie des Hôpitaux  
de l'Est Lémanique

# INFORMATION

Donnée par : Camilla Pasteur

Date : 07.12.2017



Suite à la décision de la Commission des médicaments du  
15.11.2017:

**Mutilind<sup>®</sup> pâte 20g**  
(nystatine 100 000 UI et oxyde de zinc 200 mg)



**n'est pas ajouté à la Liste des médicaments.**

La Commission propose de remplacer le médicament par une autre spécialité antimycosique : Imazol<sup>®</sup> pâte-crème, déjà sur la liste. Son principe actif (clotrimazole) offre l'avantage d'un spectre d'activité plus large.

Merci d'avoir prêté attention à notre communication.